

14 avril 2017

***Detachment denied,* le mauvais feuilleton des refus de détachement !**

À travers une série d'épisodes inspirés de faits réels, le Sgen-CFDT de l'étranger lance une alerte sur les situations humainement difficiles que les refus de détachement de plus en plus fréquents imposent aux enseignants de l'étranger.

Saison 2, Épisode 7 : Des sacrifices bien mal récompensés !

C'est un peu par hasard que Frédéric se retrouve professeur de mathématiques en contrat local au lycée français de Gardetiane. Il y rencontre Annabelle, enseignante expatriée dont le contrat se termine bientôt. Ils ont pris goût à l'étranger et souhaitent prolonger l'expérience mais cette fois-ci dans un pays plus lointain. Les voici donc tous les deux recrutés au lycée de Mertellar, elle comme résidente, lui en contrat local.

Apprécié par son chef d'établissement, Frédéric se décide à passer le CAPES interne. Il aime son métier et devenir titulaire de l'Éducation nationale serait une reconnaissance. Il réussit le concours à l'été 2013. Entre temps, Annabelle et Frédéric ont eu deux enfants nés en 2007 et 2009.

Frédéric doit donc effectuer une année de stage en France tout en sachant qu'il pourra ensuite, dès sa titularisation, revenir sur un poste de résident au lycée de Mertellar. Mais les enfants sont encore très jeunes alors leurs parents décident de reporter de quelques années cette échéance. Frédéric demande à bénéficier d'un congé sans solde.

Les enfants grandissent et en septembre 2016 Frédéric se retrouve stagiaire en France. Pour toute la famille c'est une expérience rendue très difficile par l'éloignement. Frédéric fait quelques fois l'aller retour pour retrouver sa famille durant les petites vacances mais cela a un coût non négligeable.

En janvier 2017, dans la liste publiée sur le site de l'AEFE figure un poste vacant en mathématiques au lycée français de Mertellar. Frédéric dépose sa candidature et lors de la CCPL début mars c'est lui qui est retenu. Il remplit la demande de détachement. La perspective d'un retour à Mertellar après cette année compliquée est une vraie délivrance.

Peu après, abasourdi, il apprend que son détachement est refusé, l'Éducation nationale imposant désormais à tous les stagiaires sans exception d'effectuer deux années en tant que titulaire en France avant de pouvoir être détaché. Comme il est impensable qu'il reste encore deux années en France, il devra demander une disponibilité et repartir en contrat local. Tous les sacrifices n'auront servi à rien !

Le refus de détachement ne sert ni nos écoles de l'étranger, ni notre langue. Il fragilise les personnels et menace leur avenir.

Le Sgen-CFDT demande instamment que toutes les demandes de détachement dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation nationale soient satisfaites.